

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-deuxième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 8 juin 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 7 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la trois cent quarante-deuxième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 8 juin 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant	X (arrive à 9 h 33)	
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives	X (visioconférence)	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation		X
FOTSING, Salomon Chargé de cours- Département des sciences infirmières		X*
GUAY, Christiane Directrice du Département de travail social		X*
HARRISSON, Denis Recteur	X	
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGÉVIN, Daniel Chargé de cours	X	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Émilie Étudiante	X (visioconférence)	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales		X*
TAWBE, Bilal Étudiant		X
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X (visioconférence)	

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X*

JOBIN, Isabelle
Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille
Attachée d'administration

X

*Absence motivée.

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1. Trois cent quarante et unième (18 mai 2017) réunion
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant
3. Émission de diplômes
4. Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles
5. Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)
6. Avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de doctorats *honoris causa* 2017 (**à huis clos**)
7. *Règlement des études de cycles supérieurs*
8. Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
9. Projet de changement du préalable du cours REI1763 *Stratégie en gestion des ressources humaines*
10. Modification du préalable du cours REI1583 – *Diagnostic et développement organisationnel*
11. Projet de modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950)
12. Projet de modification dans la liste des cours des programmes de baccalauréat en arts et design concentration arts visuels (7917), de majeure en arts visuels (6743), de mineure en arts visuels (8743) et du certificat en arts visuels (4743)
13. Projet de modification du cours HAR1053 *Voyage à l'étranger*
14. Projet d'adoption du descriptif de cours MAM700X – *Atelier d'enrichissement du Département des sciences naturelles*
15. Projet de modification des descriptifs des cours BEA5036-Stage II *Enseignement des arts plastiques au préscolaire et au primaire* et BEA5046-Stage III *Enseignement des arts plastiques au secondaire*
16. Projet de modification du contenu du certificat en gestion et évaluation immobilière (4030)
17. Projet de modification au plan de formation du baccalauréat en enseignement au secondaire - univers social (7950) par le remplacement des cours GEO1293 *Géographie humaine, sociale et économique* et GEO1343 *Géographie urbaine* par les cours GEO1363 *Géographie humaine et territoires* et SSO2003 *Villes et métropoles*

18. Projet de retrait des cours AND des programmes de maîtrise avec essai ou rapport de stage (3702, 37X2)
19. Modification du type de notation pour les stages des nouveaux programmes de formation à l'enseignement (7991, 7950, 7180, 7213, 7117, 7412) : adoption de la notation satisfaisant/échec
20. Projet d'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement du cours PSY9963 *Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique* au programme de doctorat en psychologie, cheminement professionnel (3293)
21. Suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
22. Rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées (3549)
23. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs approuvés en 2016-2017
24. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques
25. Avis à la commission des études concernant la démission d'un membre siégeant à titre de représentant des étudiants
26. Dépôt de documents
 - 26.1 Relevé des présences aux réunions de la commission des études
27. Prochaine réunion (le 7 septembre 2017)
28. Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Trois cent quarante et unième (18 mai 2017) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante et unième (18 mai 2017) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 2.1.2 (p. CE-5) : préciser que la demande de procéder à l'élection par voie électronique concerne également les directeurs de département.

Point 2.1.2 (p. CE-5) : remplacer, à la quatrième ligne du deuxième paragraphe, les mots « du programme en informatique » par les mots « des programmes en génie ».

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission de diplômes

Conformément à l'article 115 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2654 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2655 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)**

Conformément au protocole d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer le diplôme à l'étudiante qui a satisfait aux exigences de son programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2656 concernant l'émission de diplôme par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

6.- **Avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de doctorats *honoris causa* 2017 (à huis clos) (résolutions sous embargo jusqu'au 1^{er} novembre 2017)**

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2016. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à deux reprises, soit le 3 novembre 2016 et le 1^{er} mai 2017, pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et faire des recommandations.

Le comité avait sollicité au préalable des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu et analysé huit (8) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2017. Le recteur a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir cinq (5) candidatures.

Les cinq doctorats *honoris causa* doivent normalement être remis dans le cadre des cérémonies de Collation des grades de l'automne 2017, soit trois lors de la cérémonie prévue le samedi 4 novembre 2017 à Gatineau et deux lors de la cérémonie dédiée aux finissants du campus de Saint-Jérôme, prévue le dimanche 19 novembre 2017.

Le comité était composé des membres suivants :

- monsieur Denis Harrisson, recteur et président du comité;
- madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;
- madame Nadia Baaziz, professeure membre de la commission des études;
- madame Monique Benoit, professeure;
- madame Diane Godmaire, membre du conseil d'administration;
- monsieur Philippe Boily, étudiant.

Madame Mireille Auger, attachée d'administration, agissait à titre de secrétaire du comité.

La commission des études est donc invitée à entériner ces recommandations que le recteur verra à transmettre par la suite au conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de l'observatrice régulière.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter les résolutions 342-CE-2657, 342-CE-2658, 342-CE-2659, 342-CE-2660 et 342-CE-2661 concernant l'avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de cinq (5) doctorats *honoris causa* (2017); lesquelles sont jointes en appendice.

7.- Règlement des études de cycles supérieurs

Au printemps 2016 a été soumise pour consultation la refonte du *Régime des études de cycles supérieurs*, renommé le *Règlement des études de cycles supérieurs* (ci-après, le « Règlement »). Cette refonte a été rendue possible grâce au travail d'un comité de travail regroupant différents intervenants appelés à intervenir dans les études de cycles supérieurs et dont les conclusions ont été consignées dans un rapport qui a aussi été diffusé lors de la consultation.

Les groupes et personnes suivantes ont été invités à participer à la consultation :

- Les professeurs;
- Les cadres;
- Le syndicat des professeurs;
- Le syndicat des personnes chargées de cours;
- Les associations étudiantes;
- Les techniciens des départements qui travaillent au niveau des cycles supérieurs;
- Les techniciens du Décanat des études et du Bureau du registraire qui travaillent au niveau des cycles supérieurs.

Lors de cette consultation, 333 commentaires ont été recueillis. L'annexe 2, transmise aux membres de la commission aux fins de la présente séance, présente le texte qui avait été soumis lors de la consultation, dans lequel ont été intégrés chacun des commentaires reçus. Chaque commentaire a fait l'objet d'une analyse approfondie, laquelle a également été transmise aux membres (annexe 3 - *Compilation et analyse des commentaires*).

Les principales modifications apportées au texte du *Règlement* suite à la consultation sont les suivantes :

- Certains articles ont été modifiés pour demeurer conformes aux modalités prévues dans les deux textes suivants :
 - *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs;*
 - *Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs.*
- Des éléments ont été ajoutés pour clarifier la composition et le mandat du sous-comité de programmes;
- Les éléments que doivent contenir les protocoles d'entente, comme dans le cas de programmes conjoints, ont été ajoutés;

- Les éléments des différents articles du Règlement faisant référence aux responsabilités du registraire ont été ajoutés à l'article traitant du rôle du registraire;
- Les éléments des différents articles du Règlement faisant référence aux responsabilités du VRER ont été ajoutés à l'article traitant du rôle du VRER;
- La gestion des cours hors établissement a été recadrée de sorte que les exceptions requièrent l'autorisation du VRER.

Le texte soumis à l'approbation de la commission des études, intègre, le cas échéant, les commentaires reçus lors de la consultation (annexe 4).

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne que la mise en œuvre de ce nouveau Règlement nécessitera un travail important.

Suite à la présentation, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et l'adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche répondent aux questions de clarification et de compréhension de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- a) La création du sous-comité de programme et le rôle qu'il jouera dans le processus d'admission;
- b) Les programmes nécessitant l'habilitation;
- c) La durée maximale des études, le délai de correction des travaux, l'ajout de la mention « sans activité offerte » et l'impact sur les prêts et bourses. Madame Isabelle Jobin vérifiera si la mention « sans activité offerte » compte dans le délai de 9 trimestres.

De sincères félicitations sont adressées à monsieur Normand Laplante, professeur au Département de relations industrielles de l'UQO de 1985 à 2002 et président du comité sur la révision du *Régime des études de cycles supérieurs*, ainsi qu'à tous ceux qui ont travaillé à la refonte.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 7 – Contre : 2 – Abstention : 3) d'adopter la résolution 342-CE-2662 concernant le *Règlement des études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Le doyen des études dépose en séance la liste des personnes recommandées à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieures produite le 7 juin 2017.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes suivants de deuxième et de troisième cycle : maîtrise en biologie, maîtrise sur mesure en écohydrologie, maîtrise en éducation, maîtrise en gestion de projet, maîtrise en psychoéducation, maîtrise en relations industrielles et ressources humaines, maîtrise en travail social, doctorat en administration – gestion de projet, doctorat en psychologie (profil professionnel) et doctorat sur mesure à l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI).

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 18 mai 2017. S'ajoutent également les dossiers qui ont fait l'objet d'une analyse lors d'une deuxième rencontre tenue le 6 juin 2017.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2663 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Projet de changement du préalable du cours REI1763 *Stratégie en gestion des ressources humaines***

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de changement du préalable du cours REI1763 *Stratégie en gestion des ressources humaines*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2664 concernant le projet de changement du préalable du cours REI1763 *Stratégie en gestion des ressources humaines*; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Modification du préalable du cours REI1583 *Diagnostic et développement organisationnel***

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la modification du préalable du cours REI1583 *Diagnostic et développement organisationnel*.

Actuellement, il y a trois préalables au cours REI1583 :

- 1) REI1723 *Gestion des ressources humaines*
- 2) REI1593 *L'organisation, la gestion et le professionnel en RI*
- 3) MNG1573 *Management*

Il est proposé d'avoir un seul préalable au cours REI1583 du certificat en psychologie du travail et des organisations (4479), soit le cours REI1173 lequel fait partie de ce certificat, et d'éliminer les cours préalables MNG1573 et REI1593.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2665 concernant la modification du préalable du cours REI1583 *Diagnostic et développement organisationnel*; laquelle est jointe en appendice.

11.- **Projet de modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950)**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950).

Les autres universités n'exigent pas de formation particulière en statistique. Il est par conséquent proposé de remplacer la description des conditions d'admission actuelles, et ce, pour toutes les bases d'admission. La description des conditions actuelles, pour toutes les bases d'admission (collégiale, études universitaires, adulte), sera la suivante :

Pour le volet disciplinaire *Mathématiques* (selon la base d'admission) : avoir complété en mathématiques les objectifs de formation ou les cours suivants (ou leur équivalent) :

- *Calcul différentiel*;
- *Algèbre linéaire et géométrie vectorielle*;
- *Calcul intégral*.

Tout candidat ou toute candidate au volet disciplinaire mathématique devra posséder les connaissances équivalentes à celles des cours de mathématiques de niveau collégial ci-haut mentionnés. Dans le cas contraire, elle ou il devra réussir, à l'UQO, les cours MAT0143 *Algèbre linéaire et matricielle* et MAT0123 *Calcul différentiel et intégral*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2666 concernant le projet de

modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de modification dans la liste des cours des programmes de baccalauréat en arts et design concentration arts visuels (7917), de majeure en arts visuels (6743), de mineure en arts visuels (8743) et du certificat en arts visuels (4743)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de modification de la liste des cours des programmes de baccalauréat en arts et design concentration arts visuels (7917), de majeure en arts visuels (6743), de mineure en arts visuels (8743) et du certificat en arts visuels (4743).

Ce projet de modification fait suite à l'ouverture des programmes de mineure et de certificat en histoire de l'art et du désir de bonifier le programme d'arts visuels avec plus de cours théoriques.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2667 concernant le projet de modification dans la liste des cours des programmes de baccalauréat en arts et design concentration arts visuels (7917), de majeure en arts visuels (6743), de mineure en arts visuels (8743) et du certificat en arts visuels (4743); laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de modification du cours HAR1053 *Voyage à l'étranger*

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du cours HAR1053 *Voyage à l'étranger*.

L'assemblée professorale de l'ÉMI a adopté, lors de sa réunion du 21 mars 2017, une résolution visant à modifier le titre du cours HAR1053 *Voyage à l'étranger* pour l'appellation « Séjour de formation à l'étranger ». Cet ajustement permet de mieux refléter le contenu pédagogique de l'activité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2668 concernant le projet de modification du cours HAR1053 *Voyage à l'étranger*; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet d'adoption du descriptif de cours MAM700X *Atelier d'enrichissement du Département des sciences naturelles*

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet d'adoption du descriptif de cours MAM700X *Atelier d'enrichissement*.

Lors de sa réunion du 18 janvier 2017, l'assemblée professorale du Département des sciences naturelles a adopté le descriptif du nouveau cours MAM700X *Atelier d'enrichissement*, afin qu'il puisse être offert à la maîtrise sur mesure (2150).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2669 concernant le projet d'adoption du descriptif de cours MAM700X *Atelier d'enrichissement* du Département des sciences naturelles; laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de modification des descriptifs des cours BEA5036 Stage II *Enseignement des arts plastiques au préscolaire et au primaire* et BEA5046 Stage III *Enseignement des arts plastiques au secondaire*

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de modification des descriptifs des cours BEA5036 Stage II *Enseignement des arts plastiques au préscolaire et au primaire* et BEA5046 Stage III *Enseignement des arts plastiques au secondaire*.

Les points suivants ont guidé la démarche de modification des descriptifs de ces cours, soient la prise en compte des préalables pour chaque cours, l'harmonisation du cheminement dans la répartition des cours en arts visuels, les cours didactiques et les

cours de fondements, l'évitement à modifier sensiblement les cours proposés et le maintien de la répartition du nombre de crédits par trimestre.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2670 concernant le projet de modification des descriptifs des cours BEA5036 Stage II *Enseignement des arts plastiques au préscolaire et au primaire* et BEA5046 Stage III *Enseignement des arts plastiques au secondaire*; laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de modification du contenu du certificat en gestion et évaluation immobilière (4030)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de modification du contenu du certificat en gestion et évaluation immobilière (4030).

Ce projet de modification repose sur les évaluations des enseignements et sur les commentaires des étudiants recueillis suite à la dispensation du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2671 concernant le projet de modification du contenu du certificat en gestion et évaluation immobilière (4030); laquelle est jointe en appendice.

17.- Projet de modification au plan de formation du baccalauréat en enseignement au secondaire - univers social (7950) par le remplacement des cours GEO1293 *Géographie humaine, sociale et économique* et GEO1343 *Géographie urbaine* par les cours GEO1363 *Géographie humaine et territoires* et SSO2003 *Villes et métropoles*

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de modification au plan de formation du baccalauréat en enseignement au secondaire - univers social (7950) par le remplacement des cours GEO1293 *Géographie humaine, sociale et économique* et GEO1343 *Géographie urbaine* par les cours GEO1363 *Géographie humaine et territoires* et SSO2003 *Villes et métropoles*.

Ce projet est nécessaire eu égard aux modifications de sigle et de titre des cours GEO1293 *Géographie humaine, sociale et économique* et GEO1343 *Géographie urbaine* qui ont eu lieu au Département de sciences sociales suite à une résolution adoptée à la 328^e commission des études et qui ne sont plus offerts au cheminement du baccalauréat en enseignement au secondaire - univers social (7950).

Ces cours seraient remplacés respectivement par GEO1363 *Géographie humaine et territoires* et SSO2003 *Villes et métropoles*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2672 concernant le projet de modification au plan de formation du baccalauréat en enseignement au secondaire - univers social (7950) par le remplacement des cours GEO1293 *Géographie humaine, sociale et économique* et GEO1343 *Géographie urbaine* par les cours GEO1363 *Géographie humaine et territoires* et SSO2003 *Villes et métropoles*; laquelle est jointe en appendice.

18.- Projet de retrait des cours AND des programmes de maîtrise avec essai ou rapport de stage (3702, 37X2)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de retrait des cours AND6073 *Relation d'aide éducative auprès des adultes* et AND6173 *La créativité au service de l'éducateur d'adultes* des programmes de maîtrise en éducation avec essai ou rapport de stage (3702, 37X2).

Ce projet est nécessaire considérant essentiellement l'absence de ressources professorales pour donner des cours dans la concentration andragogique des programmes de maîtrise avec essai ou rapport de stage.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2673 concernant le projet de retrait des cours AND des programmes de maîtrise avec essai ou rapport de stage (3702, 37X2); laquelle est jointe en appendice.

19.- Modification du type de notation pour les stages des nouveaux programmes de formation à l'enseignement (7991, 7950, 7180, 7213, 7117, 7412) : adoption de la notation satisfaisant/échec

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du type de notation pour les stages des nouveaux programmes de formation à l'enseignement (7991, 7950, 7180, 7213, 7117, 7412), afin de les évaluer selon la notation satisfaisant/échec (S/É).

Déjà en 2011, le comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) avait suggéré d'harmoniser les pratiques d'évaluation lors des stages. Les superviseurs de stages, les membres du comité de coordination des stages du Département des sciences de l'éducation ainsi que les finalités éducatives du Département et la révision des programmes, mis en œuvre depuis l'automne 2015, approuvent cette modification.

Une notation S/É permettrait au stagiaire de se concentrer sur le développement de compétences professionnelles plutôt que sur la performance, tout en permettant davantage de prendre conscience des forces et des faiblesses qu'il manifeste dans le contexte du stage. On s'inscrirait alors dans une logique de qualité plutôt que dans une logique de quantité orientée vers la note. De plus, l'évaluation selon un barème allant de A à E, qui a souvent pour effet de quantifier ce qui n'est pas quantifiable, s'inscrit difficilement dans les orientations d'une approche par compétence.

Ce projet tient aussi compte des résultats d'une consultation effectuée au printemps 2016.

La mise en œuvre de ce nouveau type de notation sera en vigueur dès le trimestre d'automne 2017.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2674 concernant la modification du type de notation pour les stages des nouveaux programmes de formation à l'enseignement (7991, 7950, 7180, 7213, 7117, 7412) : adoption de la notation satisfaisant/échec; laquelle est jointe en appendice.

20.- Projet d'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement du cours PSY9963 *Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique* au programme de doctorat en psychologie, cheminement professionnel (3293)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet d'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement du cours PSY9963 *Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique* au programme de doctorat en psychologie, cheminement professionnel (3293).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2675 concernant le projet d'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement du cours PSY9963 *Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique* au programme de doctorat en psychologie, cheminement professionnel (3293); laquelle est jointe en appendice.

21.- Suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

Étant donné qu'il est maintenant envisagé de développer une programmation axée plutôt sur les programmes courts (microprogrammes) au Pôle, il n'est pas souhaitable que ce programme soit offert concomitamment aux certificats offerts à temps partiel et à temps plein au campus de Saint-Jérôme. Cette offre de cours au Pôle génère donc des répercussions collatérales sur les inscriptions au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2676 concernant la suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie; laquelle est jointe en appendice.

22.- Rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées (3549)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées (3549).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes* à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CE-2677 concernant le rapport d'évaluation périodique du doctorat en sciences sociales appliquées (3549); laquelle est jointe en appendice.

23.- Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs approuvés en 2016-2017

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet le rapport annuel des programmes de cycles supérieurs approuvés pendant l'année académique 2016-2017, et ce, conformément au *Régime des études de cycles supérieurs* de l'UQO.

La maîtrise et le doctorat sur mesure sont offerts au Département des sciences naturelles depuis l'automne 2015 et au Département des sciences infirmières depuis l'automne 2016.

De plus, le conseil d'administration a approuvé l'ouverture des admissions du doctorat sur mesure à l'ÉMI à compter de l'automne 2017.

24.- Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques

Le doyen des études soumet le rapport annuel 2016-2017 sur l'état d'avancement des évaluations périodiques, et ce, conformément à l'article 3.3 de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'UQO*, qui stipule que « le doyen des études assure le respect de la démarche institutionnelle d'évaluation des programmes, notamment par les moyens suivants : a) suivi de la réalisation du calendrier et rapport périodique auprès de la commission des études ».

25.- Avis à la commission des études concernant la démission d'un membre siégeant à titre de représentant des étudiants

L'article 24 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais stipule « qu'un membre peut démissionner en transmettant un avis écrit à cet effet au secrétaire général, lequel en informe l'instance, lors de la séance qui suit l'annonce de cette démission. Celle-ci ne prend cependant effet qu'au moment de la date de réception de l'avis écrit par le secrétaire général ou de la date postérieure à celle de la réception qui est inscrite dans l'avis écrit ».

En vertu de cet article, la commission des études est invitée à prendre note de la démission d'un de ses membres. En effet, le 10 mai 2017, monsieur Joël Éric Olinga Mebada, membre de la commission des études siégeant à titre d'étudiant, faisait part de sa démission qui sera effective à compter du 10 juin 2017.

En vue de combler ce siège désormais vacant, un appel de candidatures sera dûment mené par l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) au cours des prochaines semaines.

26.- Période d'information et questions

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) – *Oser innover*, laquelle vise à atteindre une société du savoir plus prospère, avant-gardiste et rayonnante, a été rendue publique au printemps 2017. Cette stratégie a été élaborée avec ouverture et transparence, en collaboration avec des citoyens, des experts, des entreprises et des organismes, dont l'UQO, selon leurs préoccupations, leurs besoins et leurs idées.

Les recommandations du rapport, qui comprend 36 mesures et 7 projets, sont notamment d'assurer un réinvestissement majeur en recherche et une meilleure coordination des fonds de recherche. Le rapport vise également le développement des talents, des compétences et de la relève, l'accroissement de la capacité de recherche et le soutien à l'innovation sous toutes ses formes, de même que l'accélération, l'amplification et la commercialisation des innovations.

Elle invite aussi les membres à consulter le rapport Naylor - *Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays*, du Comité consultatif sur le soutien fédéral à la science fondamentale disponible sur le site Web *Universités Canada*.

Le secrétaire général indique que les commentaires reçus suite à la consultation concernant le *Règlement relatif à la civilité* et le *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite* sont actuellement colligés. Le cheminement de ces dossiers se poursuivra à l'automne.

27.- Dépôt de documents

27.1 Relevé des présences aux réunions de la commission des études

28.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 septembre 2017.

29.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 19.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy